

OFPC

Office pour l'orientation,
la formation professionnelle
et continue

AFP

Attestation fédérale professionnelle pour adultes par la formation

(Art. 33 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle)

dossier d'admission

Décembre 2011

Obtenir une AFP pour adultes par la formation

A Genève, il est possible d'obtenir une AFP en suivant des formations pratiques et théoriques qui vous préparent à l'examen de fin d'apprentissage.

▶ Étapes de la démarche

1. Vous adressez votre dossier d'admission avec les documents requis,
2. Un-e conseiller-ère analyse votre demande,
3. Vous suivez une séance d'information collective puis êtes reçu-e individuellement par un-e conseiller-ère Qualifications+ qui vous suit tout au long de votre parcours,
4. Les experts du métier vous évaluent sur tous les éléments de l'AFP visée et vous recevez un rapport de cette expertise,
5. Vous suivez des formations théoriques et pratiques,
6. Vous vous présentez aux examens de fin d'apprentissage,
7. **Vous recevez votre AFP.**

▶ Conditions

- Être au bénéfice de **5 années** d'expérience professionnelle,
- Être domicilié-e ou contribuable dans le canton de Genève depuis au moins 1 an.

▶ Prérequis

- Pour les candidat-e-s non-francophones, avoir une maîtrise suffisante du français écrit pour suivre les formations.

▶ Financement

- L'ensemble du financement est pris en charge par l'Etat.
Seul les supports de cours et les frais de déplacement sont à la charge de/de la candidat-e.

Informations

Cité des métiers de Genève, rue Prévost-Martin 6
www.citedesmetiers.ch/geneve
www.orientation.ch

OFPC, Qualifications⁺
6, rue Prévost-Martin
Case postale 192
1211 Genève 4